

506

BÉNÉDICTION

ET

INAUGURATION

DES BATIMENTS

DE LA CHAPELLE, DE L'ÉCOLE ET DE L'INFIRMERIE

A LA COLONIE AGRICOLE DU VAL-D'YÈVRE.

(CHER)

Le 27 septembre 1857.



Extrait du COURRIER DE BOURGES.



BOURGES,

IMPRIMERIE DE V^e MÉNAGÉ, RUE PARADIS, 16

1857

807

Chronique locale.

Nous publions avec empressement la relation de la cérémonie qui a eu lieu dimanche dernier à la colonie agricole et pénitentiaire du Val-d'Yèvre, et qui n'intéressait pas seulement la religion. Aujourd'hui, les sciences morales comme les sciences physiques ne se développent que par les faits et les études de l'observation. M. Charles Lucas, qui préside le conseil des inspecteurs généraux des services administratifs du ministère de l'intérieur, et qui représente plus spécialement à l'Institut la science pénitentiaire par la nature de ses travaux, trouvait sans doute, dans la haute position qu'il occupe au sein de l'administration des prisons, un vaste champ ouvert à l'observation pratique. Mais l'administration n'est pas un laboratoire qui puisse se prêter à toutes les expérimentations de la science, M. Charles Lucas, qui a consacré sa vie à la réforme pénitentiaire, a, depuis plusieurs années, consacré sa fortune à créer à la colonie d'essai du Val-d'Yèvre, ce laboratoire où il pourrait en pleine liberté, se livrer à toutes les investigations scientifiques et pratiques de la réforme pénitentiaire; aussi l'honorable auditoire de M. Charles Lucas, attendait-il évidemment que cette solennité serait pour lui l'occasion d'exposer le premier compte-rendu des études et des résultats de sa colonie d'essai, sur les règles pratiques qui doivent présider à l'éducation agricole et pénitentiaire des jeunes détenus. M. Charles Lucas, qui s'est renfermé jusqu'ici dans une si grande réserve à cet égard, a senti qu'il avait besoin de justifier un silence si prolongé. C'est évidemment la pensée principale de son improvisation dans laquelle il n'a, du reste, assigné désormais à ce compte-rendu qu'un court ajournement. On ne saurait qu'approuver ses patientes études et sa prudente temporisation.

808

BÉNÉDICTION ET INAUGURATION

Des Bâtiments de la Chapelle, de l'École & de l'Infirmerie

DE LA COLONIE AGRICOLE DU VAL-D'YÈVRE.



L'accroissement de la population a dû déterminer le fondateur de cet important établissement, M. Charles Lucas, membre de l'Institut, à élever deux nouveaux bâtiments pour les trois services du culte, de l'école et de l'infirmerie.

Le dimanche 27 septembre a eu lieu la cérémonie de la bénédiction et de l'inauguration, qui a été honorée de la présence de M. le préfet Piétri, toujours empressé de montrer l'intérêt qu'il prend à tous les établissements utiles du département confié à son habile administration; de M. le procureur-général de Chenevière, qui suit les développements de cette colonie avec une sollicitude si éclairée; de M. le comte de Nesle, député du Cher, que le vote du conseil général a récemment appelé à lui rendre compte des résultats de cet établissement, et de celle enfin de plusieurs hommes éminents parmi lesquels la magistrature était surtout représentée, témoignage de l'intérêt éclairé que lui inspirent tous les établissements consacrés à la réforme pénitentiaire. On y remarquait M. Louis Raynal, avocat général à la cour de cassation; M. Dufour d'Astafort, président de chambre à la cour impériale; M. Louis Sallé, substitut de M. le procureur impérial de Bourges; M. Roger, l'habile architecte qui a montré tant d'intelligence et de talent d'exécution dans la construction de ces bâtiments et dans leur heureuse appropriation aux services auxquels ils sont destinés; enfin, au milieu de l'af-

109

fluence des habitants des environs, on distinguait les membres du conseil municipal de Saint-Germain-du-Puits, qui étaient venus en corps.

M. l'abbé Caillaud, vicaire-général, assisté de M. l'abbé de Quincerot, curé de Saint-Bonnet; de M. l'abbé d'Haranguier, vicaire de Saint-Etienne; de M. l'abbé Barateau, aumônier de la colonie; et de l'abbé de Lézardières, a commencé à neuf heures la cérémonie de la bénédiction de la chapelle, dont l'intérieur était décoré avec goût d'oriflammes et de guirlandes de fleurs et de feuillages. Cette bénédiction a été suivie d'une grande messe chantée en musique par un chœur de colons avec une précision et un ensemble qui ont agréablement surpris l'auditoire. Ce chœur était conduit par M. Paulin, employé de la colonie.

Pendant l'office, M. le vicaire-général a adressé aux colons une touchante allocution. Il a signalé la place importante que la religion devait occuper dans l'éducation pénitentiaire, et s'élevant ensuite à de hautes considérations sur l'influence qu'elle devait exercer sur la société tout entière, il a heureusement rappelé l'éternelle reconnaissance que la religion devait en France à l'Empereur Napoléon 1^{er} qui, après la tourmente révolutionnaire, avait rouvert ses temples et relevé ses autels.

Des affaires imprévues n'ont pas permis à M. le préfet et à M. le procureur-général d'assister le soir à la célébration du salut, qui a été précédée de la distribution des récompenses de l'année aux colons qui les avaient méritées par leur bonne conduite et leur bon travail. Cette distribution a été présidée par l'honorable député de l'arrondissement, M. le comte de Nesle.

Avant la proclamation de ces récompenses, le fondateur de l'établissement, M. Charles Lucas, dans une improvisation que nous ne saurions reproduire avec la fidélité de la sténographie, a exprimé d'abord les sentiments de reconnaissance de la colonie envers M. l'abbé Caillaud, vicaire-général, qui avait inauguré une nouvelle ère religieuse pour l'établissement, et fortifiée par de bonnes et éloquents paroles l'influence salutaire de cette cérémonie, qu'on n'oserait plus appeler une modeste cérémonie, alors qu'elle avait reçu tant d'éclat de la présence du premier magistrat de ce département, du procureur-général du ressort de la cour impériale et de plusieurs hommes éminents par l'élévation de leurs lumières et de leur position sociale.

Présumant que son honorable auditoire attend peut-être de

110

lui un compte-rendu, sous le rapport agricole, moral et financier, des résultats et surtout des principes recueillis par l'observation pratique, M. Lucas explique les motifs qui, malgré les dix années d'existence de cette colonie d'essai, lui font une loi d'en prolonger encore les études.

• Sous le rapport agricole, les bons résultats du défrichement du marais du Val-d'Yèvre frappent tous les yeux, et ils ont déjà enrichi les communes voisines, par l'accroissement de la valeur de leurs marais communaux.

• Mais l'essai de cette colonie appliquée au défrichement des marais, peut avoir une bien plus grande portée. Les délégués du gouvernement belge, dans la relation imprimée de leur visite à la colonie du Val-d'Yèvre, disaient que cet essai pouvait peut-être révéler à la France un milliard de richesse agricole à conquérir parmi les marais incultes et fertilisables qui couvrent sa surface. Avant d'être autorisé à donner à son pays les moyens pratiques de réaliser de si magnifiques espérances, il faut avoir acquis le témoignage bien positif de l'expérience. Or, la colonie ne saurait encore dire le dernier mot de l'expérimentation qui s'y fait depuis trois années du plus puissant agent, peut-être, du défrichement des marais : nous voulons parler de l'emploi des chemins de fer mobiles.

« Il est un autre essai, bien intéressant pour le Berry, auquel la colonie ne se livre également que depuis deux années : il s'agit de l'espèce ovine. Sans méconnaître les services que peut rendre à l'amélioration des espèces l'influence des croisements bien entendus, nous craignons, dit M. Lucas, qu'on ne s'abandonne en ce moment en France à un engouement pour le croisement, qui peut en compromettre l'utilité, en lui demandant prématurément les avantages qu'il peut procurer. Aussi avons-nous voulu d'abord nous préoccuper uniquement du perfectionnement qu'on pourrait obtenir de la race ovine du Berry par l'amélioration alimentaire, et lorsque nous croirons avoir obtenu sous ce premier rapport ce qu'il est permis d'espérer, alors seulement nous demanderons au croisement les perfectionnements ultérieurs qu'il pourrait réaliser. Ce sont là des essais qu'il s'agit de poursuivre avec persévérance, sans avoir la prétention de parler avant le témoignage positif de l'expérience.

• Il en est de même, sous le rapport moral. Sans doute, c'est déjà un grand résultat moral que l'empire de la discipline de cet établissement ait traversé les plus mauvais jours, sans que jamais

on ait vu s'altérer, un seul moment, la régularité de son application, et je dirai presque la sérénité de l'obéissance, tant ses règles s'acceptent et s'exécutent avec la conscience de leur utilité; la conduite du plus grand nombre des libérés nous donne des résultats consolants, et même honorables pour plusieurs qui ont vaillamment combattu dans les rangs de notre belle marine et de notre héroïque armée. Il ne se passe guère de semaines où M. le directeur ne reçoive des lettres qui rendent bon témoignage de quelques-uns de nos jeunes libérés, placés dans des exploitations agricoles ou sous le drapeau. Il s'empresse de les lire à nos colons réunis, toujours si avides de ces lectures, car non-seulement elles les encouragent au bien, mais en honorant la colonie, elles les relèvent à leurs propres yeux; et s'il fallait parler de résultats et faits personnels, je vous citerais le colon C^{***}, ici présent, qui ayant appris par une lettre du maire de sa commune, qu'un héritage de plus de 12,000 fr. l'attendait, a mieux aimé depuis plus de huit jours qu'il est libéré, prolonger, sous l'empire du travail et de la discipline de la colonie, son séjour à l'établissement, pour assister à la bénédiction de notre chapelle, que de partir immédiatement pour aller recueillir une fortune si inespérée.

• Mais ce ne sont pas des récits de faits individuels qu'on doit attendre du compte-rendu de cette colonie d'essai, ce sont les indications des règles pratiques qui doivent présider à l'organisation pénitentiaire des colonies agricoles de jeunes détenus.

• Et comment pourrions-nous avoir la témérité de dire que l'expérience nous a révélé à cet égard tout ce que nous devons recueillir de son témoignage, alors que l'organisation pénitentiaire de cet établissement n'a pu encore recevoir, en l'absence de cette chapelle, le développement sérieux et complet de l'influence que la culture du sentiment religieux doit exercer sur la régénération des jeunes détenus. Vous le voyez, Messieurs, nous ne sommes encore ici qu'à l'étude, et vous ne sauriez qu'approuver la réserve de notre silence.

Quant au compte rendu de la situation financière, M. Lucas fait observer que le compte rendu des dépenses et des recettes de l'établissement doit nécessairement exercer une grande influence sur la question de l'application des jeunes détenus au défrichement des marais, et présenter à ce titre le plus grand intérêt. Pour indiquer le caractère de la fondation de la colonie sous le rapport financier,

il lit la situation suivante de son rapport de 1846, imprimé par extrait en 1850 dans la *Revue de la législation* :

• Je ne prétends faire ni un acte d'abnégation, ni un acte de spéculation, et j'ai besoin d'expliquer en peu de mots mes intentions.
• Il y a, de par le monde, une foule de bonnes idées à réaliser, qui ont mérité à ceux qui se sont ruinés à la recherche de leur « exécution, le nom d'hommes *bienfaisants*, parce que cette qualification est due à leur abnégation, à leur ruine même, en remon-
• tant aux nobles sentiments qui les ont inspirés. Mais ces hommes
• *bienfaisants* sont fort éloignés d'être les *bienfaiteurs* de l'humanité,
• alors que par un défaut de prudence et d'intelligence pratique, ils
• ont discrédité l'exécution d'une bonne idée, en faisant croire
• qu'elle était impraticable, ou du moins ne devenait réalisable
• qu'à des conditions trop onéreuses pour en permettre la propaga-
• tion. Il est dans les intentions qui ont inspiré cette fondation,
• de s'éloigner également des dépenses ruineuses qui ont compromis
• trop souvent les précédents de la bienfaisance et des calculs dont
• se préoccupe exclusivement la spéculation. Je m'écarte des sacri-
• fices de l'une et des bénéfices de l'autre, pour arriver à un milieu
• qui puisse permettre l'application pratique d'une bonne idée, par
• les sages combinaisons d'une intelligente administration.

• Le but du programme financier de cet établissement, continue M. Lucas, est donc de résoudre le problème suivant : d'un côté, de montrer au gouvernement que, sans excéder le prix commun qu'il alloue aux établissements de jeunes détenus, il peut ajouter au but pénitentiaire qu'il doit poursuivre, un autre but, celui de créer par le défrichement des marais incultes et fertiles du pays, un accroissement considérable de richesse agricole.

• D'un autre côté, démontrer aux riches propriétaires qu'ils peuvent consacrer des établissements privés de colonies pénitentiaires à ces travaux de défrichement, sans exposer les capitaux considérables que ces fondations exigent à une période trop longtemps improductive, qui ne permettrait plus de retrouver dans le rendement ultérieur et la plus value du sol défriché les intérêts de ces capitaux engagés.

• L'exposé de la solution de ce problème demande une situation normale, et on ne saurait à ce titre choisir le moment présent où nous sortons à peine de la crise occasionnée par la cherté des céréales; le moment où les travaux de nos bâtiments en cours de construction ne sont pas encore achevés; le moment, enfin, où nous

commençons seulement à arriver sur une étendue convenable au rendement sérieux du sol défriché, et où la colonie n'a pas encore atteint le chiffre complet de sa population.

« Vous connaissez maintenant, Messieurs, les motifs qui nous déterminent à ajourner encore le compte-rendu des études, des résultats de cette colonie d'essai, sous le rapport agricole, moral et financier, et nous espérons que notre réserve méritera votre entière approbation. C'est à vous, jeunes colons, continue M. Lucas, à utiliser le temps de cet ajournement, désormais fort limité; c'est à vous à redoubler de zèle et d'efforts pour nous préparer par votre bonne conduite et votre bon travail les résultats décisifs qui doivent justifier et réaliser le but de cette colonie d'essai. Notre organisation du travail agricole, que le célèbre fondateur de la colonie de Mettray, l'honorable M. Demetz, est venu lui-même étudier sur les lieux, en nous déclarant, avec une loyauté qui l'honore, l'intention de l'imiter, cette organisation est arrivée à un degré assez satisfaisant; mais il n'en est pas ainsi, je le répète, de la culture du sentiment religieux. Loin de moi, assurément, jeunes colons, la pensée de laisser croire qu'on vous y ait trouvés indifférents. Votre digne aumônier, qui vient vous faire chaque semaine une instruction religieuse, se loue au contraire de vos bonnes dispositions. A l'occasion récente de la cérémonie de la confirmation, Mgr le cardinal-archevêque, après vous avoir interrogés, vous félicitait de vos progrès dans l'instruction religieuse, et me témoignait toute la satisfaction qu'il en éprouvait par ces remarquables paroles : *« On ne sait en vérité s'il faut regretter les fautes que ces enfants ont commises, quand on songe qu'ils leur doivent cette éducation chrétienne et pénitentiaire. »*

Mais il vous manquait pour la prière la chapelle qui vient d'être bénie et inaugurée en ce jour, et nous pouvons ajouter aussi en ce mois mémorable, qui doit porter bonheur à la colonie. Il y a quelques années, c'est à pareil mois et presque à pareil jour que l'Empereur, qui se préoccupe avec une si haute sollicitude de toutes les fondations utiles au développement de la richesse agricole, et surtout de la moralité du pays, daignait visiter cette colonie d'essai, consacrée à la culture des âmes en même temps qu'à celle des terrains défrichés.

« Aujourd'hui, jeunes colons, c'est plus qu'un souverain de la terre, c'est le souverain des cieux qui vient parmi vous et qui n'y vient pas pour la visite d'un jour, mais pour rester désormais

toujours présent dans ce saint tabernacle. Oui, il sera toujours présent sur cet autel ce Dieu de miséricorde, ce Dieu qui, dans sa tendresse infinie pour votre jeune âge, a dit avec bonté : *Laissez venir à moi les petits enfants!* Allez donc à lui, chers enfants, vous avez désormais un lieu saint pour le prier et pour le bénir.

• Chaque matin, lorsqu'à votre lever vous vous réunirez devant ce saint tabernacle, allez à lui; priez-le pour qu'il vous donne dans le cours de la journée la force de triompher des mauvais instincts, des mauvaises habitudes, des mauvaises pensées; puis, à la chute du jour, quand sonnera la prière du soir, si vous sentez que vous n'avez pas résisté à toutes les tentations de mal faire, allez à lui pour lui demander un meilleur lendemain.

• Mais vous ne viendrez pas ici prier seulement pour vous : vous prierez pour l'Empereur, qui daigne s'intéresser aux études de cette colonie d'essai, et dont le gouvernement a généreusement contribué à l'érection de cette chapelle; pour l'Empereur, qui au dehors a porté si haut et si loin l'influence pacifique de la nationalité civilisatrice de la France, et qui au dedans, en nous sauvant de l'anarchie, a rétabli l'empire des principes tutélaires et des institutions conservatrices de la propriété et de la famille, de même que l'immortel fondateur de sa dynastie, ainsi que nous l'a si bien dit M. le vicaire-général, avait rouvert nos temples et relevé nos autels; vous prierez aussi pour Mgr le cardinal-archevêque, que de douloureuses souffrances ont empêché de venir vous bénir, pour ce vénérable prélat qui surpasse encore par ses vertus ses plus hautes dignités; vous prierez pour votre directeur, qui a pour vous un dévouement si sincère et une bonté si paternelle; pour votre aumônier, dont la parole vous éclaire et vous console; pour tous les chefs de service et employés de cet établissement, qui se consacrent avec cœur à votre génération. Enfin, chers enfants, vous prierez pour nos semences, pour nos cultures, pour nos moissons, car la vie agricole est la vie de la prière.

Si vous aviez été jetés dans la vie manufacturière, si vous n'assistiez chaque jour qu'au spectacle de l'activité prodigieuse de la mécanique et de la vapeur, vous pourriez être séduits par la grandeur du génie de l'homme et absorbés dans la contemplation de ses œuvres matérielles. Peut-être même, lorsque vous avez été transférés ici par ces puissantes locomotives que chaque jour encore vous voyez passer et repasser sous vos yeux, avec une curiosité toujours émerveillée, qui ne se fatigue et ne s'épuise jamais; peut-être,

chose plus merveilleuse encore, lorsque ce fil de fer que vous entendez frissonner annonce le passage de cette électricité qui transporte la pensée humaine à travers les espaces avec la rapidité de l'éclair, peut-être alors, chers enfants, vous sentez-vous éblouis et presque tentés d'adresser votre adoration au génie de l'homme et à la puissance qu'il imprime à la matière. Mais la vie agricole ne permet pas longtemps cette idolâtrie. L'agriculteur ne vit et ne peut vivre que sous l'empire du sentiment religieux qui lui inspire chaque jour l'amour et la crainte de Dieu. Depuis le moment où il confie la semence à la terre jusqu'à celui de la moisson, le regard et la pensée de l'agriculteur sont tournés vers le ciel, vers Dieu, dont la toute puissance règle seule le cours des saisons, et par les successions de la température répand sur ses cultures l'abondance ou la stérilité.

• Il y a une haute et salutaire pensée, Messieurs, dans la loi du 5 août 1850, qui a voulu confier à la vie agricole l'éducation pénitentiaire des jeunes détenus. C'est qu'en effet, la vie agricole conduit irrésistiblement à la pratique de la prière et au développement du sentiment religieux. Aussi demandons au gouvernement, qu'en dehors des exceptions nécessitées par des situations de famille qu'il faut respecter, il reste fidèle à l'esprit de cette loi et à ses préférences, à ses prescriptions même pour la vie agricole.

• La situation du pays semble d'ailleurs en imposer la nécessité. En ce moment, les meilleurs esprits sont frappés des fâcheuses conséquences de cette émigration vers les villes et les manufactures, qui diminue chaque jour le nombre des bras nécessaires aux travaux de l'agriculture. Des conseils généraux même s'en inquiètent et s'en alarment. On demande au gouvernement d'arrêter cette émigration. La chose est difficile, mais le gouvernement a au moins deux moyens certains de procurer des bras à l'agriculture, c'est d'élever dans la vie agricole ces deux générations d'enfants trouvés et abandonnés et de jeunes détenus dont il a la tutelle dans le présent et la disposition pour l'avenir. C'est l'un des meilleurs services à rendre non-seulement à l'agriculture, mais à la moralisation de notre pays.

• Je reviens à vous, jeunes colons, et à la prière, car je n'ai pas tout dit. Ce n'est pas seulement dans l'état de santé que vous devez éprouver le besoin de prier. La Providence a, Dieu merci, répand sur cette maison sa divine protection, lorsqu'elle a permis que, depuis le commencement de l'année jusqu'à ce jour, sur une popu-

lation habituelle de 430 colons, un seul ait succombé à la maladie. Mais il y aurait trop de présomption à espérer la continuation prolongée de cette insigne faveur de la bonté de Dieu, et d'ailleurs, c'est bien avant les appréhensions de la mort que l'on éprouve le besoin de demander à Dieu le courage de la résignation et l'espérance de la guérison. Nous avons compris et prévu ces moments où la souffrance troublerait vos âmes, et nous avons érigé à l'extrémité de vos salles d'infirmierie cette tribune placée en face de l'autel, dont les portes mobiles s'ouvriront pour vous permettre d'assister à la célébration de l'office divin, dans l'état de maladie aussi bien et plus souvent encore que dans l'état de santé. Alors même que la gravité du mal vous retiendrait sur votre lit de douleur, vous éprouverez au moins la consolation de savoir et de sentir que le Dieu que vous priez est près de vous, présent dans son saint tabernacle. Nous remercions M. le vicaire-général d'avoir approuvé cette heureuse combinaison, et son habile exécution due au talent de M. l'architecte Roger, qui a voué à la colonie du Val ce dévouement dont M. Blouet, son illustre maître, a laissé à la colonie de Mettray de si honorables souvenirs. Cette combinaison a toutefois nécessité la construction d'un second bâtiment où nous avons rélégué tous les services accessoires de l'organisation du service de santé, qui ne pouvaient convenablement trouver place dans notre *chapelle-infirmierie*. Ce second bâtiment nous a permis la réalisation d'une grande amélioration : nous voulons parler de l'affectation d'une salle spéciale pour les convalescents, afin d'éviter les dangers d'un passage trop brusque du régime de l'infirmierie à celui du travail.

Jeunes colons, dit M. Lucas en terminant son improvisation, la colonie comptait deux dates mémorables qu'elle avait inscrites sur son drapeau : celle de sa fondation et de la visite de l'Empereur ; aujourd'hui elle en compte une troisième qu'elle vient d'inscrire sur le drapeau qui, du haut du clocher de cette chapelle, flotte sur son sanctuaire, c'est celle de la bénédiction et de l'inauguration de ce saint lieu. Conservez cette date précieuse, dont vous ne devez jamais laisser s'effacer le pieux et reconnaissant souvenir. Vous avez vu ce matin descendre de la voûte de notre sanctuaire une lampe où s'est allumé un feu qui désormais doit brûler toujours. Eh bien ! que ce grand jour allume aussi dans vos cœurs un feu sacré qui ne doit jamais s'éteindre, le feu sacré de l'amour de Dieu, de l'amour de la patrie, de l'amour du bien, du vrai, de l'honnête ; le feu sacré de tous les bons sentiments, et surtout de

117

l'un des meilleurs, de celui de la reconnaissance pour ceux qui se dévouent à effacer votre passé, à diriger votre présent et à sauver votre avenir. »

M. le comte de Nesle, président, a adressé aux colons, avec l'éloquence du cœur, quelques paroles dans lesquelles il leur a fait sentir combien est difficile et méritoire l'œuvre de leur régénération, qui ne saurait s'accomplir sans un séjour prolongé sous l'empire de la discipline pénitentiaire.

En appréciant l'esprit de réserve qui détermine l'honorable fondateur de cet établissement à prolonger encore la durée de ses études, avant de livrer à la publicité les principes et les résultats acquis par l'expérience, M. de Nesle expose que la colonie du Val-d'Yèvre est déjà assez connue par les bonnes directions de sa discipline et par les services qu'elle a rendus, pour occuper une place éminente dans l'estime et la reconnaissance du pays.

L'empressement, dit en terminant M. de Nesle, des hauts fonctionnaires et des hommes distingués qui sont venus honorer cette solennité de leur présence, indique assez combien on apprécie l'utilité de ces institutions et l'influence qu'elles peuvent et doivent exercer sur le développement de la moralité et de la richesse agricole de notre pays.

CHARLES DE LÉZARDIÈRES.

